

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-334

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction Conseil et Organisation	N° 2024-334

**Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité
femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2024 - Appel à projets -
Subventions - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité femmes/hommes, de la diversité et dans la lutte contre les discriminations. Cet engagement a été reconnu par l'AFNOR, qui a renouvelé la labellisation Diversité de Bordeaux Métropole en mars 2024.

Le Plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations (PLCD) adopté en novembre 2018, prévoit dans son quatrième axe, que la Métropole puisse participer à l'organisation d'évènements collectifs avec les communes sur ces thématiques.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole participe depuis 2017 à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité, et copilote l'évènement depuis 2021 aux côtés de la Ville de Bordeaux.

1 - Présentation de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité

Il s'agit d'un évènement de programmation culturelle, citoyenne et sportive qui se déroule sur deux semaines en novembre, dont l'objet est la promotion de l'égalité, de la diversité et du bien vivre ensemble. Les projets présentés peuvent prendre des formats très différents : spectacles vivants, expositions, films documentaires, performances, outils pédagogiques... ou tout autre concept original.

Cet évènement, initié par la Ville de Bordeaux en 2014 est devenu intercommunal en 2017. Chaque année, de nouvelles communes de l'agglomération se joignent à l'évènement.

En 2023, 21 communes ont ainsi participé.

Pour l'édition 2024, prévue du 12 au 26 novembre prochains, l'appel à projets s'est déroulé du 15 avril au 31 mai 2024. 23 dossiers communaux ont été réceptionnés.

Bordeaux Métropole dispose cette année d'un budget de 50 000 euros.

Ouvert aux communes uniquement, celles-ci doivent présenter, au choix :

- une programmation communale,
- une programmation valorisant les actions des associations de leur territoire,
- une programmation mixte composée d'actions communales et d'actions associatives.

Le comité de sélection, chargé d'instruire les dossiers et de proposer un financement des projets communaux, est composé des membres suivants :

- le Vice-Président en charge de l'administration générale et des ressources humaines,

- l'Adjoint au Maire de Bordeaux en charge de la lutte contre les discriminations et de l'organisation de la Quinzaine de l'égalité,
- des représentants de l'administration métropolitaine en charge du dossier.

Ce comité de sélection s'est réuni le 13 juin 2024.

2 – Les projets retenus et les modalités de financement

Les financements sont proposés en fonction de l'impact des projets déclinés sur l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations, de leur faisabilité (financements, partenariats, mise en réseau...), de leur originalité, de leur présentation écrite et du nombre d'habitants de la commune organisatrice.

Comme en 2023, en raison du renforcement du pouvoir de délégation du Président, la procédure d'attribution des subventions est modifiée.

La présente délibération ne concerne que les communes de Bassens, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, dont le seuil d'attribution des subvention de fonctionnement d'un montant annuel plafond de 23.000 euros a été dépassé.

Pour les autres communes participantes, ne dépassant pas ce seuil, une décision sera prise par arrêté.

Tableau récapitulatif des financements proposés par le jury de sélection :

	Commune	Nbre habitants	Montant proposé par le jury	Attribution
1	Ambarès-et-Lagraves	16.798	1 800 €	Décision
2	Ambès	3.167	1 000 €	Décision
3	Artigues-près Bordeaux	8.722	650 €	Décision
4	Bassens	7.909	1 200 €	Délibération
5	Bègles	31.161	1 800 €	Décision
6	Blanquefort	16.636	1 200 €	Décision
7	Bordeaux	265.255	8 150 €	Délibération
8	Bruges	18.176	1 800 €	Délibération
9	Carbon Blanc	8.386	1 100 €	Décision
10	Cenon	27.014	3 500 €	Délibération
11	Eysines	24.691	1 600 €	Délibération
12	Floirac	17.877	600 €	Délibération
13	Gradignan	26.190	850 €	Délibération
14	Le Bouscat	24.640	2 750 €	Délibération
15	Le Haillan	11.759	1 800 €	Décision
16	Le Taillan Médoc	10.882	750 €	Décision
17	Lormont	23 652	1 800 €	Décision
18	Martignas-sur-Jalles	7.993	1 000 €	Décision
19	Mérignac	76.532	5 600 €	Délibération
20	Pessac	67.522	4 500 €	Délibération
21	Saint-Louis de Montferrand	2.160	850 €	Décision
22	Saint-Médard-en-Jalles	33.062	3 200 €	Délibération
23	Talence	46.278	2 500 €	Décision
TOTAL			50 000,00 €	

Le montant de 50.000 euros est inscrit au budget primitif de l'exercice 2024.

La subvention sera versée aux communes forfaitairement, en une seule fois.

Les communes lauréates s'engagent à présenter un bilan des actions dans un délai d'un mois après la réalisation de leurs projets (valorisant notamment le nombre de participants).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations, adopté le 30 novembre 2018.

VU la proposition du comité de sélection réuni le 13 juin 2024.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien financier de Bordeaux Métropole aux projets présentés ci-dessus contribue à la politique métropolitaine de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes sélectionnées l'aide proposée par le comité de sélection métropolitain de l'appel à projets relatif à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité.

Article 2 : que Madame la Présidente est autorisée à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, budget 011, chapitre 65, article 657341, fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Madame NOEL, Monsieur RIVIERES, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---